



# HISTOIRE & PATRIMOINE

Bulletin n°20 de l'année 2018 du Comité Histoire et Patrimoine de la ville de Limas

**1918**  **2018**  
CENTENAIRE DE L'ARMISTICE



## SOMMAIRE

EDITORIAL.....	2
Bilan 2018, une année chasse l'autre.....	4
Les soucis de la municipalité en 1918.....	6
Pierre Ponot : un homme dévoué à sa commune.....	9
L'affaire Moins et les déboires de la secrétaire de mairie .....	13
Gémination de l'école publique de Limas en 1943-1944.....	15
Une mauvaise « bonne idée ».....	18
La maison Berthier.....	21
Maraudage.....	23
Les plaques bleues .....	25
Un contrat de mariage au XVIIIème siècle.....	31

## EDITORIAL

***« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »***

**Maréchal Foch**

Voilà 20 ans paraissait le premier bulletin d'Histoire et Patrimoine avec pour ambition de « conserver les traces du passé et de les faire connaître aux jeunes générations », tout comme de « préserver le patrimoine et le faire connaître ».

En 1997, sous l'impulsion de M. Olivier Desmules, Conseiller municipal adjoint à la Culture, est créée la commission Histoire et Patrimoine dont l'efficacité s'est traduite dès 1998 par une première exposition sur « Lymans ancien » à la bibliothèque de la commune.

Depuis 20 ans, Histoire et Patrimoine de Limas n'a cessé de mettre en valeur la richesse patrimoniale de notre cité, depuis l'époque gallo-romaine à nos jours. A partir de documents d'archives récupérés, puis classés, en particulier par MM Gabriel Beau et Robert Charrier, Histoire et Patrimoine a exploité ces documents pour élaborer un Bulletin annuel, des « Mémoires » par thème, proposer des expositions dans notre commune et plus récemment éditer un livre « Métamorphoses » qui fait le bonheur de ceux qui s'intéressent à l'histoire et au passé de notre village. La borne de dîme entre les paroisses de Limas et de Pommiers a été sauvée, la statue de St Lazare égarée au musée de Villefranche récupérée, et bien d'autres actions font honneur à nos historiens locaux.

Aussi nous nous devons de remercier tous les acteurs d'Histoire et Patrimoine de ces 20 dernières années, qui par passion et avec ténacité, ont contribué avec talent à mettre en valeur cette richesse mémorielle et sortir de l'oubli les traces du passé de notre commune. Merci aussi à nos concitoyens qui, de façon anonyme, ont participé par leurs dons à enrichir notre patrimoine culturel.

Les membres d'Histoire et Patrimoine d'aujourd'hui adressent leurs remerciements chaleureux à leurs prédécesseurs pour leur travail efficient qui constitue le socle de notre action d'aujourd'hui.

Merci à Olivier Desmules, Georges Drouin, Michel Thien, Chantal Bertrand, Alice Bacheviller, Gabriel Beau, Philippe Branche, Jacques Clément, Bernadette Grand, Thierry Dauwalder, Marie-Claude Beaubernard, Jean Letoublon, Marc Berthon, Guy Nerguisian.

Dr. Claude Kalfon  
Conseiller municipal délégué

*Nos remerciements à Mme Floriane Guy pour la mise en page et la production du bulletin n° 20 d'Histoire et Patrimoine*

## Bilan 2018, une année chasse l'autre



Depuis 20 ans, d'année en année, le comité Histoire et Patrimoine de Limas poursuit ses activités et 2018 n'a pas échappé à la tradition. Partagé entre la recherche, la classification de documents, l'écriture, la diffusion, sous diverses formes, des traces du passé de notre commune, cette année a été riche dans sa diversité laborieuse.

Dès le mois de janvier, nous nous sommes attelés à la rédaction du bulletin N° 19 pour sa publication au mois de mars. Les jours passant, tout au long de l'année, nos érudits ont répondu à diverses demandes sur le passé de notre cité telles que l'historique de l'hippodrome, « la piste à Bérard », pour le Progrès, les plaques de cocher pour un travail universitaire, les plaques mémorielles des morts de la grande guerre dans l'église de Limas pour une recherche au niveau départemental, une recherche historique sur la création du parc Guillermet au profit de la mairie, une demande de documents sur la maison Berthier pour un travail de recherche architecturale de l'université lyonnaise. Nous avons même été sollicités pour une visite guidée de la commune...

Cette année 2018 a bien sûr été marquée par la commémoration du centenaire de l'armistice du premier conflit mondial. A la demande de M. le maire, Histoire et Patrimoine s'est fortement investi et impliqué dans cette commémoration en faisant donner une comédie musicale « les deux Sœurs » dont le thème se rapportait aux difficultés et souffrances d'une famille séparée pendant la guerre. Par ailleurs nous avons préparé à partir de documents

d'archives de la commune, puis présenté, une conférence « Limas pendant la guerre de 14-18 ». Durant le mois de novembre la présentation a été faite successivement à l'Association des maires du Rhône, à 150 élèves du centre d'apprentissage de l'ARFA à Limas, aux élèves des classes de 3<sup>ème</sup> du collège Maurice Utrillo, au grand public à la salle des fêtes le 9 novembre.

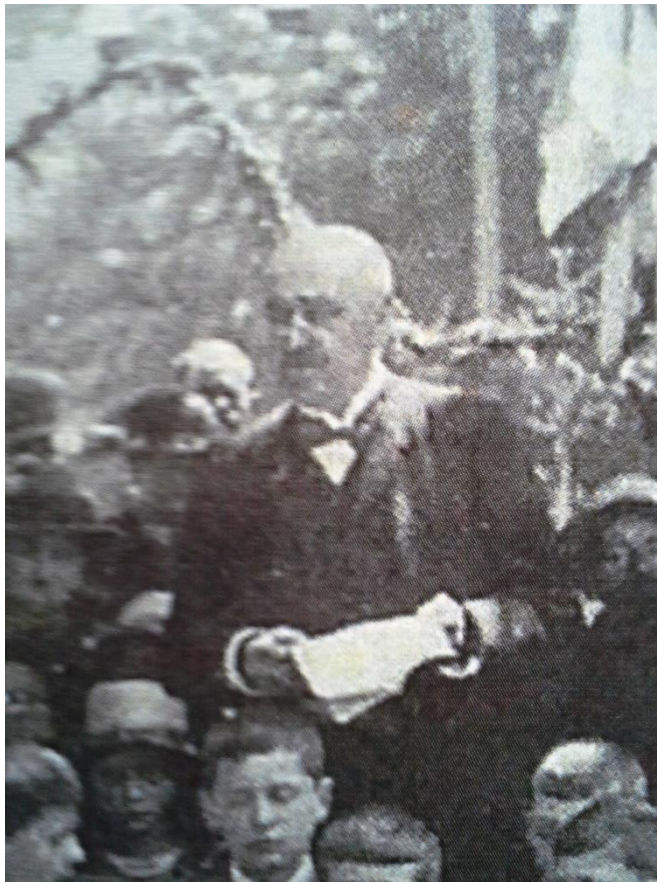
Dans le cadre de l'initiation à la citoyenneté, les membres d'Histoire et Patrimoine ont réuni tous les élèves du Groupe scolaire Fernand Gayot, 320 élèves du CP au CM2 avec leurs enseignants, devant le monument aux morts pour leur expliquer la symbolique du lieu, déposer une fleur ou un drapeau tricolore, respecter une minute de silence et chanter la Marseillaise. Cette manifestation a été à la fois pédagogique et empreinte d'émotion tout comme celle du 11 novembre qui réunira plus de six cents personnes.

Ces manifestations du souvenir, auxquelles Histoire et Patrimoine a participé activement, ont été soutenues par un certain nombre de nos concitoyens par le prêt ou le don d'objets anciens, en particulier Mme Jonchy et M. et Mme Guilbert que nous voulons remercier, tout comme la famille Myard qui nous a adressé une lettre chaleureuse au sujet du livre « Métamorphoses » que nous avons publié l'année dernière.



En 2019, Histoire et Patrimoine poursuivra ses activités dans une convivialité toujours laborieuse, au service de notre commune, en accueillant avec grand plaisir tous ceux que l'histoire locale intéresse.

## Les soucis de la municipalité en 1918



M. Joseph Chatillon, maire de Limas (1903-1921)

Quatre conseils municipaux « classiques » se sont réunis en cette année 1918, sans oublier deux sessions extraordinaires : l'une le 29 février, l'autre le 19 mai.

Très peu d'allusions à la guerre, beaucoup de décisions relatives au quotidien et au bien-être de la population.

Le 17 février a lieu la révision des listes d'assistance aux familles nombreuses, aux femmes en couches. Six personnes ont droit à la gratuité des soins médicaux.

La réquisition des vins inquiète les viticulteurs. Le Conseil demande que le ministre du ravitaillement soit plus généreux et que le prix des vins réquisitionnés se rapprochent de ceux du commerce.

Le Conseil ne manque pas de souligner les difficultés engendrées par ces réquisitions.

On note la baisse des effectifs de la main d'œuvre agricole.

La session extraordinaire du 29 février traite des projets d'aliénation<sup>1</sup> par l'hôpital de Villefranche au profit des Chantiers du Beaujolais et de la société anonyme des Etablissements Vermorel à Grange Rouge.

Aucune réclamation n'est émise, un avis très favorable est donné.

L'autre session extraordinaire du 19 mai s'intéresse à la circulaire préfectorale du 7 mai relative aux modifications apportées aux « baux à loyer » par l'état de guerre.

On retrouve un conseil municipal ordinaire en mai.

Le budget occupe la plus grande place. Il est excédentaire de 18720 fr et établit le budget primitif de 1919 avec les différentes subventions qui seront attribuées. On révisé, comme à chaque conseil la liste des bénéficiaires de l'assistance, à savoir les vieillards et les familles nombreuses.

Le Conseil municipal du 25 Août entérine la création d'un atelier public de distillation. Celle-ci aura lieu tous les jours aux emplacements suivants :

Le lavoir du Besson.

La place publique de l'église

La cour de M. Chatillon.

La maison Clément.

Puis toujours la solidarité : une somme est allouée à la famille Gazelle suite à l'incendie de leur habitation non assurée.

Les patrouilles de surveillance sont reconduites pendant la quinzaine précédant les vendanges.

Le dernier Conseil de l'année se réunit le 17 novembre.

---

<sup>1</sup> Aliénation : signifie don ou legs



Aucune allusion à l'armistice. Limas a d'autres préoccupations, comme la révision des listes électorales et la proposition des noms des « répartiteurs<sup>2</sup> et des classificateurs<sup>3</sup> » « pour l'année 1919.

Pour les répartiteurs, sont proposés en tant que titulaires domiciliés :

MM. Colliard, Suchet, Collier, Trambouze, Bacheviller, Guerrier.

En tant que suppléants :

MM. Dulac, Perraut, Fournier, Cinquin.

Pour les titulaires forains, sont proposés :

MM. Baligand, Delay, Branciard, Depierre.

Pour les suppléants :

MM. Brossard, Perrayon, Delaye, Laneyrie.

Les classificateurs proposés sont MM. Trambouze, Cinquin, Savigny, Bacheviller, Guerrier, Balme, Chalus, Laforêt, Chalamont, Bonnefond.

Le conseil se termine avec les déclarations de récoltes et la révision des listes d'assistance.

---

<sup>2</sup> Répartiteurs : citoyens chargés de la répartition des contributions directes de la commune.

<sup>3</sup> Classificateurs : citoyens chargés d'évaluer les propriétés bâties.

## Pierre Ponot : un homme dévoué à sa commune



Portrait de M. Pierre Ponot, maire de Limas  
(1946-1959)

Tous les Limassiens connaissent la rue Pierre Ponot, rue principale du village où se déroulent la plupart des manifestations communales. Cette artère animée commence à la mairie et regroupe les commerces, la place du marché, le centre médical, les parkings, le terrain de jeux, et se termine au niveau du groupe scolaire.

Elle est percée au début des années soixante en empiétant sur les jardins de la cure. On la dénomme alors rue Pierre Ponot. Mais qui était-il ? Pour la plupart des Limassiens d'aujourd'hui, ce nom correspond juste à la dénomination de cette rue.

Nous allons en quelques lignes vous parler de ce personnage qui a marqué fortement la commune pendant une quarantaine d'années.

Pierre Ponot naît au Creusot en 1882 et à la fin de sa scolarité commence une carrière dans l'entreprise Schneider de cette ville. Il fait un tour de France et devient compagnon du devoir en menuiserie. Il arrive à Villefranche en 1920 et rentre aux Etablissements Vermorel. Plus tard, il réalise des cercueils à l'entreprise de pompes funèbres Manassès, à Villefranche. Ensuite, il obtient un poste d'agent technique aux Chantiers du Beaujolais. Ses compétences lui permettent plus tard d'enseigner à l'école Primaire Supérieure de garçons de Villefranche.

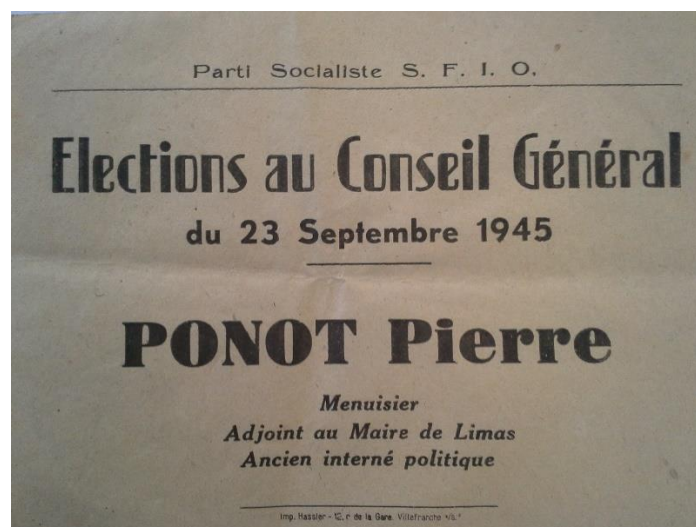
En 1925, il s'établit à Limas et fait construire une maison dans l'actuelle Avenue de la Libération. Il l'agrandit avec un atelier de menuiserie situé à l'arrière de l'habitation.

Dès son installation, il participe à la vie de la commune dans le domaine scolaire. Il fonde avec d'autres membres le Sou des Ecoles. A son idée, l'école de la République seule peut réunir tous les enfants de la commune car la querelle scolaire, école privée école publique, existe depuis de nombreuses années.

Mais la guerre arrive, et ce militant laïque et franc maçon est condamné par le gouvernement de Vichy pour avoir organisé une manifestation hostile à celui-ci. Il est arrêté et interné au camp de St Sulpice la Pointe (Tarn). Libéré en janvier 44, il s'investit dans la vie municipale.

Aux élections de novembre 44, Mr Dupuy est élu Maire et Pierre Ponot premier Adjoint. Dès leurs prises de fonction, la devise Républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » est apposée au fronton de la mairie. Un buste de la République est installé dans la salle du Conseil.

Adhérent au parti socialiste, il se présente aux élections du Conseil Général le 23 septembre 1945.



Un an plus tard, en 1946, Pierre Ponot succède à Mr Dupuy maire démissionnaire.

Dès son élection, il n'oublie pas son engagement politique pendant la seconde guerre mondiale, et adresse à chaque habitant de Limas un courrier afin que le 11 Novembre de cette année revête un caractère solennel.

En effet, le monument aux morts placé en face de la mairie sera déplacé au square Verdelet actuel du fait de l'élargissement du chemin départemental. Il demande sa réfection ainsi que l'inscription des morts de la guerre 1939-1945. Pour subvenir à cette grosse dépense, il demande à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche de bien vouloir autoriser une souscription

publique. Il fait appel au patriotisme et à la générosité des Limassiens afin de perpétuer le souvenir de ceux qui sont morts au combat.

Les années suivantes, à l'initiative de Pierre Ponot, de nombreuses réalisations voient le jour dans la commune.

-Réfection et élargissement des chemins communaux.

-Création d'une classe enfantine dans un local de la maison Savigny.

-Achat d'un terrain rue du Bayard en vue de la création d'un stade. Etant donné son emplacement et la proximité de la cité de Belleroche, il devient le lieu de rendez-vous de nombreux sportifs.

En 1952, à l'âge de 70 ans, il prend sa retraite et quitte les Etablissements Vermorel. Il continue à se dévouer pleinement à la commune.

-La réalisation la plus judicieuse du moment est l'achat de la propriété Clocher. Elle servira à la réalisation d'une nouvelle école. A cette époque, celle-ci est installée dans les locaux actuels de la mairie et l'accroissement de la population impose un autre emplacement. L'acte de vente est signé en 1953. Cet achat permet en 1960 d'avoir des locaux plus vastes. Plus tard, on construira même le groupe scolaire actuel sur les parcelles de prés et vignes de la propriété. La même année, on équipe le village du tout à l'égout et on renforce le réseau électrique.

En plus de ses obligations de premier magistrat, il se bat pour défendre ses idées au niveau de l'enseignement public. Pour lui, la laïcité est conçue pour permettre à tous les enfants quelles que soient les opinions philosophiques, politiques ou religieuses de leurs parents de fréquenter l'école républicaine. Il s'appuie sur la constitution de la quatrième République, en affirmant que « la nation doit garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture. »

Il reste maire jusqu'en 1959 et demeure encore conseiller municipal durant la mandature de Mr Jean Baudry. Pendant cette période, il occupe la fonction de délégué cantonal auprès des écoles et reste le correspondant du « Progrès ».

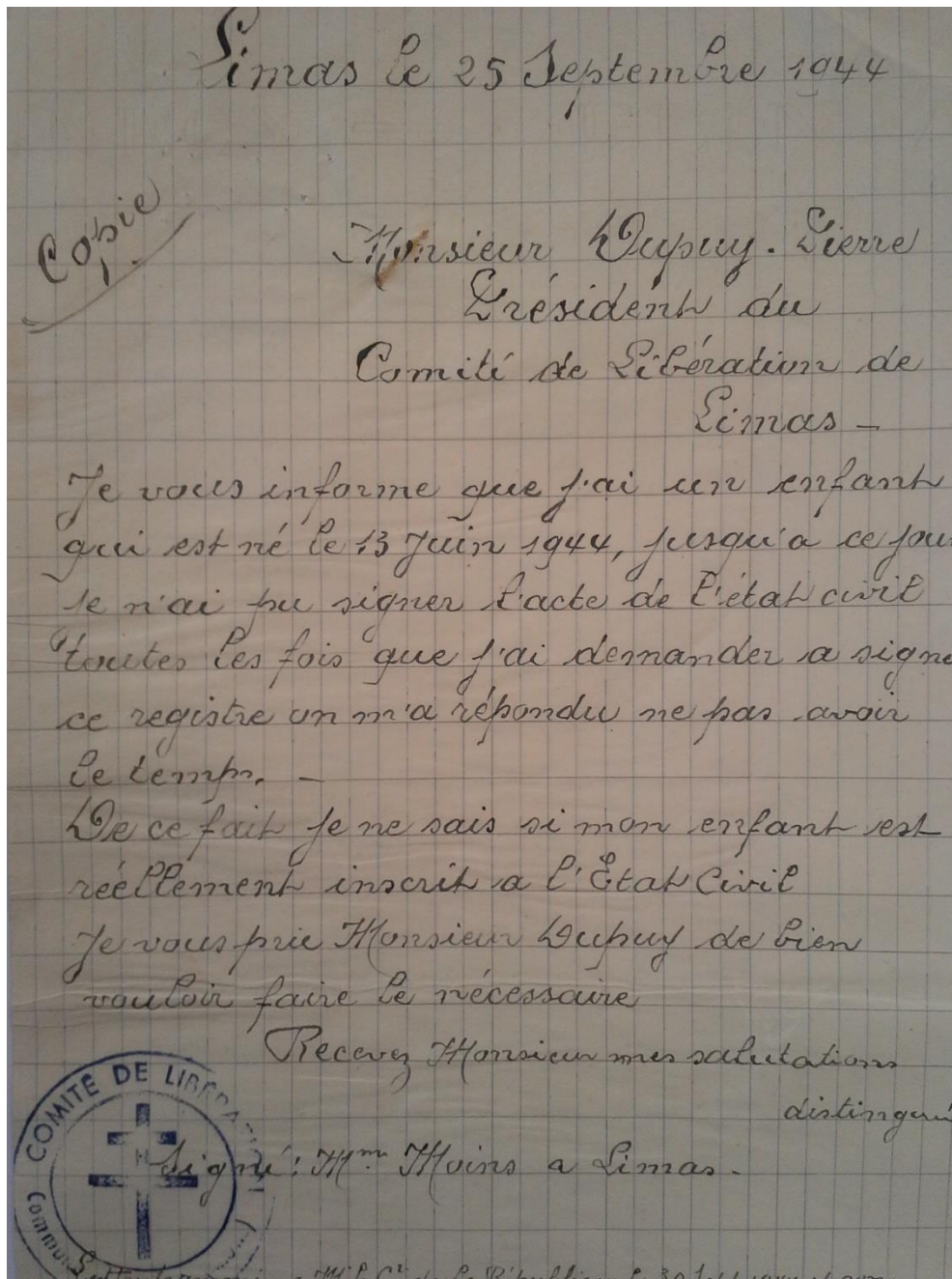
Pour la reconnaissance de son dévouement à l'école publique, il reçoit les palmes académiques le 14 janvier 1963.

Pour parler de son caractère, Pierre Ponot était un homme convivial qui comptait de nombreux amis dans la région. Jusqu'à la fin de sa vie, il fut un éternel farceur et de nombreuses personnes évoquent encore aujourd'hui ses tours malicieux.

La maladie l'empêche de se représenter aux élections de 1965. Il décède en juillet de cette même année et repose depuis lors au cimetière de Trévoux.

JP Moine

## L'affaire Moins et les déboires de la secrétaire de mairie



Le 13 juin 1944 un enfant naît au foyer Moins.

Cependant son père a quelques difficultés avec l'état civil : ce qui motive l'envoi d'une lettre le 25 septembre à M. Pierre Dupuy du comité de Libération de Limas.

Cette dernière signale qu'il n'a toujours pas pu signer l'acte d'état civil attestant la naissance de son enfant au motif que la secrétaire de mairie, Mme Larochette manque de temps.

Il lui demande de faire le nécessaire.

La lettre est transmise au Sous- Préfet de Villefranche.

Sans réponse le 8 octobre Pierre Dupuy insiste et demande la révocation de la secrétaire de mairie qui, selon lui « est non seulement incompétente mais grincheuse avec tous les habitants de la commune » ....

Nouvelle lettre de M. Moins ce 8 octobre : son enfant est-il inscrit ? A-t-il une existence légale ?

L'affaire est réglée par une lettre du maire M. Chatillon le 18 octobre qui informe le procureur de Villefranche qu'il a fait le nécessaire et qu'aucune signature ne manque sur le registre d'état civil.

Mais les difficultés commencent pour Mme Larochette.

Le 12 novembre 1943 des remarques lui avaient déjà été faites par le Sous -Préfet pour le manque de soin apporté aux compte-rendus des délibérations des conseils municipaux.

Le 13 octobre 1944, suite à l'affaire Moins, le Sous-Préfet informe le procureur de la république des nouvelles négligences de la secrétaire de mairie quant à l'établissement des actes d'état civil dont elle a la charge et lui demande de prendre d'éventuelles sanctions.

Le maire de Limas prend la défense de sa secrétaire en faisant état de la surcharge de travail qui lui est demandée à cette époque. Par ailleurs Mme Larochette souffre du foie...ce qui l'empêche de donner sa pleine mesure.

Il l'informe également que Mme Larochette a décidé par « scrupule rigoriste » de se démettre de ses fonctions de secrétaire de mairie.

Le Procureur de la République s'en mêle une dernière fois en écrivant au Sous-Préfet le 24 octobre « Après enquête, cette omission de signature a été la seule négligence constatée, aussi je ne relève rien qui me permette d'intenter des poursuites à l'encontre du maire de Limas. Mes observations constituant une sanction suffisante »

## Gémination de l'école publique de Limas en 1943-1944



L'école de Limas en 1943

En août 1943, l'instituteur de l'école publique de Limas, Mr Lignon, propose au Conseil Municipal la gémination, c'est-à-dire la mixité dans l'école publique pour les garçons et les filles de 10 à 14 ans.

Il faut dire que dans les années 30, le village de Limas compte 3 classes : 2 classes de 17 filles et une autre de 28 garçons pour l'école publique : une de 20 filles pour l'école privée.

Les filles fréquentent l'école libre ou laïque selon le choix idéologique des parents. Les gros propriétaires fonciers font souvent pression sur leurs vigneronns en faveur de l'école libre.

En 1938, une décision gouvernementale rend la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans. Quelques élèves restent à l'école une année de plus, et bénéficient d'un programme nouveau. Les deux classes ne suffisent plus. Une troisième est installée dans la salle de la mairie. Les travaux d'aménagement s'achèvent en mars 1939.

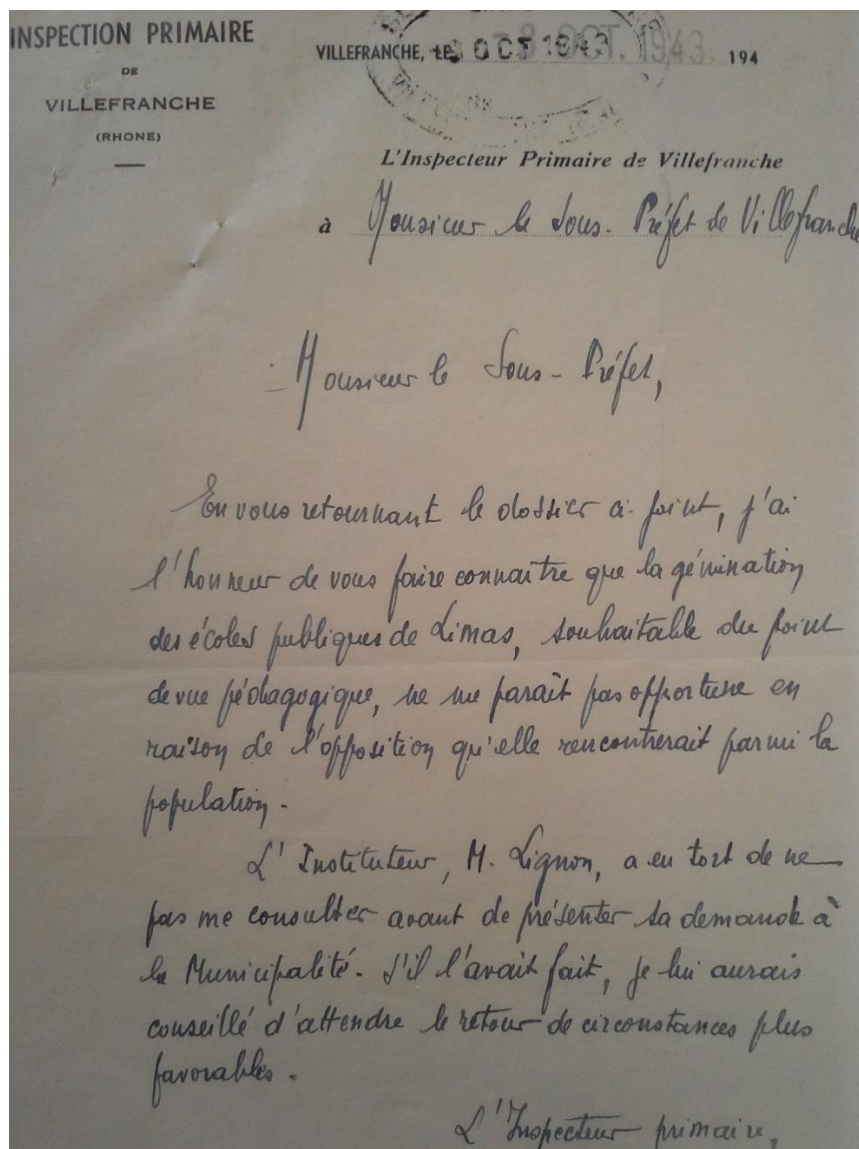
Après la deuxième guerre mondiale, Limas se développe, la population augmente, le nombre d'écoliers aussi. Il y a toujours une classe de garçons et une classe de filles. Une troisième classe, celle des plus jeunes est déjà mixte.

L'instituteur fait alors sa demande de gémination au Conseil Municipal pour les enfants de 10 à 14 ans durant l'année scolaire 1943-1944. Celui-ci répond que la mixité existe déjà pour la classe des enfants de 5 à 9 ans. Des difficultés d'adaptation sont à redouter tant pour les maîtres que pour les élèves.



Le Sous- Secrétariat à la famille est consulté par l'intermédiaire de Mr Tournassus, Conseiller National à la famille. Il fait savoir qu'il est opposé à cette mesure, et que les parents d'élèves ne seraient pas d'accord dans leur majorité pour cette gémination et en demande le statu quo.

L'affaire est alors transmise au Sous-Préfet de Villefranche qui sollicite l'avis de l'Inspecteur primaire. Ce dernier répond « que celle-ci souhaitable d'un point de vue pédagogique, ne paraît pas opportune en raison de l'opposition qu'elle rencontrerait parmi la population. L'instituteur, Mr Lignon a eu tort de ne pas me consulter avant de présenter sa demande à la Municipalité, et s'il l'avait fait, je lui aurais conseillé d'attendre des circonstances plus favorables. »



Une année passe, la population augmente toujours. Il faut créer une nouvelle classe. En attendant, la commune loue un local dans la propriété Savigny, aujourd'hui rue du 8 mai pour

y installer une section enfantine. Un an plus tard, les effectifs de l'école progressent et la gémiation paraît indispensable pour avoir un enseignement de qualité. De ce fait, au mois de novembre 1944, une nouvelle demande de mixité est présentée au Conseil Municipal. Celui-ci donne lecture d'un courrier du Conseil des maîtres, adressé à Mr l'Inspecteur Primaire demandant de nouveau la gémiation des 3 classes. Ce dernier répond que s'il était saisi d'un avis favorable de la mairie, il donnerait son accord. Le projet est alors accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour conclure, nous pouvons alors penser que Mr Lignon avait certainement eu raison avant l'heure de demander la mixité de l'école publique en 1943. Depuis lors, garçons et filles de Limas vivent leur scolarité en toute harmonie.

**JP Moine**

## Une mauvaise « bonne idée »



La maison Clocher

Revenons quelques années en arrière, quand débute la “métamorphose” de Limas, à la fin des années quarante.

En ce temps-là, l'école publique est installée dans le bâtiment occupé de nos jours par la mairie. Dès 1949, tintent les sonnettes d'alarme, la population de Limas augmente et, avec elle, le nombre d'enfants scolarisés. Tout le monde en convient, la municipalité, l'Inspection Académique, la population, l'école est trop petite ; il faut en construire une autre, mais sur quel terrain ? Et ça, personne ne le sait.

Cette municipalité, dirigée par Pierre Ponot, maire de 1946 à 1959, est fort embarrassée quand survient une opportunité inespérée : pas trop éloignée du cœur du village, la propriété Clocher est à vendre.

En dépit des réticences exprimées par les Domaines, la commune acquiert ladite propriété le 17 février 1952. (1).

Pierre Ponot et son équipe, soucieux des deniers publics, sont persuadés d'avoir réalisé un coup de maître en épargnant à la commune les frais induits par la construction d'une nouvelle école.

Ils ne manquent pas de le faire savoir.

Voici, par exemple, ce qu'ils écrivent dans leur profession de foi - celle de la Liste Républicaine de Défense des Intérêts Communaux - rédigée pour les élections municipales du 26 avril 1953.

*« L'achat de la propriété Clocher, avec toutes ses dépendances, nous permet d'espérer de posséder, dans un avenir très rapproché, une des plus belles écoles rurales du département, l'entretien du parc étant assuré par le revenu du vigneronnage (77 000 f, en 1952). Si l'on considère que la construction d'un groupe scolaire, qui s'avérait indispensable, aurait coûté au minimum 35 millions de f ; que la propriété Clocher, avec son grand parc bien entretenu, ses pelouses ombragées, coûtera, toutes réfections comprises, 15 000 000 de f, nous vous laissons le soin de chiffrer. Vous vous rendrez compte que l'opération n'est pas sans valeur. »*

Transformer cette maison bourgeoise du XVIII<sup>e</sup> siècle en une école fonctionnelle du XX<sup>e</sup> demandera du temps, beaucoup de temps. Les derniers travaux ne seront réceptionnés qu'en novembre 1960.

Désormais, les enfants viendront apprendre à lire, écrire, compter – les trois fondamentaux de l'époque - dans la nouvelle et belle école. Puis Limas grandira encore et, les mêmes causes produisant les mêmes effets, une seconde fois, au bout de seulement quelques années, cette école ne conviendra plus. On aura reculé pour mieux sauter. La commune ne pourra pas échapper à la construction d'un vrai groupe scolaire mais, cette fois, on dispose d'un terrain, celui de l'ex propriété Clocher.

L'opération sera menée à son terme par la municipalité de Fernand Gayot. Le groupe scolaire sorti de terre accueillera ses premiers élèves à la rentrée 1975 pour le primaire, en 1976, pour la maternelle. Il coûtera 5 090 134 francs. (2)

Pierre Ponot, décédé en juillet 1965, aura peu connu du devenir de son école rurale.

Lui et son équipe ont-ils sous-estimé l'évolution rapide et irréversible de Limas, avec son incidence sur la situation scolaire ? L'ont-ils sciemment ignorée ? Allez savoir !

Pourtant, le facteur temps n'était pas étranger à leur réflexion et à leurs décisions. En témoigne leur profession de foi du printemps 1953. On peut y lire, concernant l'achat du stade :

*« Certes, son aménagement exige encore d'importants travaux ; la modicité de nos ressources ne nous permet pas d'aller plus vite. Toutefois, et étant donné son emplacement et la proximité de la Cité de Belleruche, on peut prévoir que, d'ici quelques années (3), il deviendra le rendez-vous de nombreux sportifs, ce qui ne saurait nuire aux intérêts de notre commune. »*

(1) Cette affaire a fait l'objet d'un article dans notre Bulletin n° 8 ; le lecteur curieux pourra s'y reporter pour mieux la connaître.

(2) Pour comparer avec les coûts avancés en 1953, il faut se souvenir, qu'en 1960, le nouveau franc a remplacé l'ancien, sur la base : 1 NF= 100 AF.

(3) C'est nous qui soulignons.

## La maison Berthier



La maison Berthier

En 1830, on dénombre 6 maisons dans le hameau du Besson. En 1913, vingt maisons, dont 6 sur le bord de la RN 6, figurent sur un plan établi à propos de l'électrification de la commune. Peu à peu les grands domaines viticoles se morcellent en de nombreuses propriétés.

La maison Berthier est construite en 1822 par Claude Berthier de Béliigny, puis modifiée par François Berthier, teinturier à Villefranche, qui l'habite encore en 1927.

Le 12 février 1914, cette maison de style florentin est endommagée par un ouragan. Une cheminée s'écrase sur la terrasse et la détruit.

A la suite de l'élargissement des chemins qui desservent les habitations, le 19 novembre 1913, les habitants demandent au maire de Limas l'ouverture d'un nouveau chemin qui partirait du hameau pour rejoindre la partie du chemin n°20 parallèle à la route longeant la propriété de M. Berthier. Le 6 février le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création dudit chemin. Le 27 mai 1959, M. Berthier géomètre expert, présente un projet de lotissement pour le compte de M. Jacques Berthier. Il s'agit de diviser la propriété sise sur la commune de Limas, en 8 parcelles dont les surfaces varient entre 2000 et 4000 m<sup>2</sup>. Les parcelles sont situées entre la route d'Anse (route nationale) et le chemin rural n°5, le long du chemin du Besson. Le 9 février 1960, le projet est approuvé par la préfecture sous quelques réserves. Ce projet ne verra pas le jour. Curieusement, le 14 novembre 1959, un autre permis de construire est

déposé à la mairie de Limas pour un immeuble de 40 logements, dans la propriété Berthier. Bien que le Conseil Municipal ait donné à l'unanimité un avis favorable, ce projet passera aussi à la trappe.

Une anecdote : Mademoiselle Berthier Anne-Marie, fille de François ayant sollicité un emploi d'auxiliaire à la Préfecture du Rhône, le Sous-Préfet demande à la mairie de Limas des renseignements circonstanciés sur l'intéressée, notamment sur ses antécédents, sa conduite et son attitude politique. Après enquête, le maire de Limas répond au Préfet que Mademoiselle Berthier doit être considérée comme une personne de bonne conduite et de bonne moralité mais que son attitude politique doit être considérée comme fort douteuse... N'oublions pas que nous sommes en 1944 et que les opinions sont divergentes mais peuvent porter préjudice...

## Maraudage



Le puits du Besson

Début mai 1941, une circulaire préfectorale prescrit de prendre les mesures nécessaires contre le maraudage, en nommant, à cet effet, des gardes supplémentaires assermentés, pendant la période des fruits, légumes, etc....

Convoqué le 14 mai, le Conseil municipal au complet se réunit le 17, sous la présidence du maire, M. Humbert Chatillon. Huit conseillers sont présents : MM.Toinon, Barillet, Bacheviller, Collier, Bonnefond, Bérroujon, Saflix et Molinier ; trois sont absents : M.M. Vala, Balme, Sapin.

Le maire place sous les yeux du conseil la circulaire préfectorale et propose, comme titulaire, M. Guichand René, prisonnier de guerre, blessé, de retour d'Allemagne, déjà assermenté comme garde-chasse et garde particulier.

M. Guichand effectuera des rondes de jour et de nuit. Son service sera à faire du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 1941.

Le maire propose une indemnité mensuelle de 400 F, pendant cette période. M. Guichand paiera sa part légale aux Assurances Sociales.

Le Conseil vote à cette fin une somme de 2 000 F à prendre sur les fonds libres de la Commune.

La décision est approuvée par le préfet le 29 juillet.



Mise en place cette année 1941, la lutte contre le maraudage ne sera pas reconduite.

\*\*\*\*\*

## Les plaques bleues



Les plaques de cocher

Ces plaques de direction ! Les Limassiens de toutes générations les connaissent bien. Ils les ont tous, pour le moins, effleurées du regard.

Leur histoire est moins connue, nous vous la proposons.

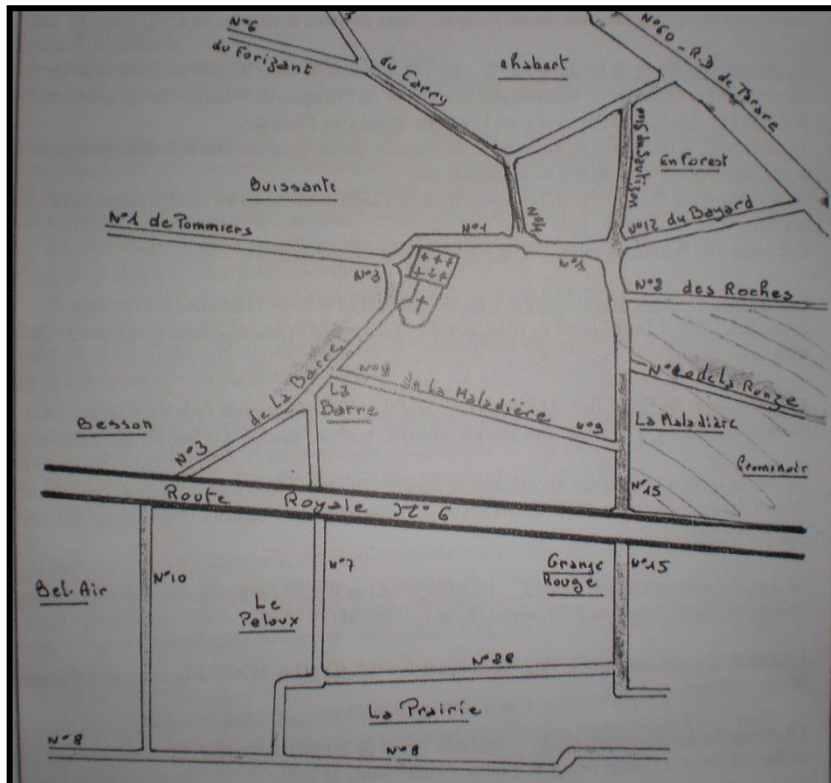
De tous temps, pour leurs activités ou leur plaisir, les Limassiens se sont déplacés en empruntant des chemins parfois herbeux, souvent caillouteux, poussiéreux ou boueux au fil des saisons. A ces chemins, il a bien fallu donner une identité.

Avant la révolution de 1789, à Lymanz, comme ailleurs, on dit : *''Le chemin tendant de tel lieu à tel autre''*. Puis, pour simplifier, chaque chemin reçoit un nom, souvent celui du lieu où il mène : chemin de Buisante, de la Barre, du Carry, etc.....

En 1836, une loi impose aux communes l'entretien de leurs chemins nantis désormais d'un peu poétique numéro, aussi administratif que banal. De plus, lesdits chemins sont classés en catégories. En simplifiant, existent les chemins vicinaux (du latin *vicinus* =voisin) reliant un

lieu-dit à un autre dans la même commune, et ceux de grande vicinalité, ou de grande communication, ou d'intérêt commun, entre deux communes.

Longtemps après, la plupart des chemins deviennent des rues et retrouvent un nom. Exit les numéros.



Les chemins de Limas en 1830.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il chemine dans son village transpercé par la bise en hiver ou assommé par la chaleur en été, le Limassien sait parfaitement où il est et où il va. En est-il de même pour tous les visiteurs ? Pas sûr.

Peu à peu, s'impose donc la nécessité de leur venir en aide en les renseignant. Comment ?

La réponse est apportée par le registre des délibérations du Conseil municipal. Ouvrons-le :

Le 12/11/1908.

*“M. le Maire - Joseph Chatillon - fait connaître que l'Administration des Ponts et Chaussées projette de faire placer des plaques indicatrices à l'intersection des principaux chemins.”*

Eurêka ! Venue de l'extérieur, voilà une solution au problème posé : des plaques indicatrices appelées aussi plaques de cochers.

L'année suivante, un autre impératif surgit, la sécurité, car, sur les chemins circulent aussi des véhicules, dont les premières automobiles. Alors !

Le 14 /08/1908.

*“Sur la proposition de M. Savigny, le Conseil décide de faire poser, à l'entrée et à la sortie du bourg, des poteaux pour prévenir les véhicules de toutes sortes que la traversée est dangereuse”.*

Le 09/11/1909.

*“M. le Maire fait connaître que le Touring Club de France a accordé gratuitement deux poteaux qu'il fera poser, à ses frais, à l'entrée de Limas côté Villefranche et côté Pommiers”.*

S'agit-il d'une réponse favorable à la décision précédente ? Si oui, comment le Touring Club de France a-t-il été informé et, éventuellement, sollicité ? Vraisemblablement par Joseph Chatillon lui-même qui a déjà correspondu avec le président du club. Extraite d'un recueil de 452 pages de papier pelure, souvent illisibles, contenant sa correspondance de 1899 à 1918, une de ses lettres datées du 28 juin 1905 annonce l'envoi au Club, d'une suggestion faite par *un de ses administrés* à propos de la circulation sur la route de Paris à Lyon et Marseille, *l'axe le plus fréquenté par les voitures automobiles*. Le mauvais état de la copie ne nous a pas permis de connaître le fond de l'affaire.

Le 25/11/1909

*“M. le Maire donne connaissance au Conseil du rapport de M.M. les agents-voyers du 11 novembre 1909 relatif à l'établissement de plaques et poteaux indicateurs à l'intersection de la route nationale n°6 et des chemins d'intérêt commun n°20 et 60 avec les chemins vicinaux n°2,3,4,5,7 et 15 – plus quelques-uns dont nous vous épargnerons la lecture, au total, semble-t-il, une vingtaine de plaques.*

*Une partie de la dépense serait à la charge du Département, et l'autre partie, à la charge de la commune s'élèverait à 163,50 F.*

*M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les propositions qui lui sont soumises.*

*Le Conseil, vu l'utilité des plaques et poteaux proposés pour les personnes étrangères à Limas, se rendant au bourg ou dans les différents hameaux de la commune, est d'avis de faire poser les plaques et poteaux indicateurs ci-dessus.*

*Vote, à cet effet, une somme de 163,50 F, à prélever sur les ressources affectées aux chemins vicinaux ordinaires ”.*

Certaines de ces plaques existent encore. D'aspect modeste, un tantinet désuet avec, en blanc sur fond bleu, les distances indiquées à un hectomètre près, elles rappellent une époque où les chemins étaient surtout fréquentés par des piétons. Alors, cent mètres sous les souliers comptaient plus que sous les roues d'un vélo, et, a fortiori, sous celles d'une voiture.

Les usagers des chemins attendront une année pour les voir en place et les utiliser.

Le 10/11/1910.

*“Les plaques indicatrices vont être posées incessamment”, annonce le maire qui justifie le retard par la nécessité d'obtenir l'autorisation des propriétaires concernés pour planter les poteaux ou visser les plaques sur un mur.”*

Plus que centaines ces plaques de fonte ont encore belle allure. Le temps et son *irréparable outrage* les auraient-elles oubliées, voire épargnées ?

Hélas non ! Cette belle fraîcheur leur a été rendue par une cure de rajeunissement, à l'initiative de notre regretté ami Gabriel Beau qui, le 8 novembre 2002, écrit à M. Michel Thien, maire de Limas :

*Monsieur le Maire.*

*Le 25 novembre 1909, le conseil municipal de la commune a engagé des dépenses de façon à doter notre commune de plaques indicatrices.*

*Le comité, après de nombreuses recherches, en a retrouvé certaines. Quatre sont à leur place d'origine. Mais elles sont toutes dans un état qui ne fait pas honneur aux anciens qui les ont apposées.*

*Dans le cadre du sauvetage "des choses du passé", il serait souhaitable d'en envisager la remise en état.*

*J'ai donc l'honneur de vous demande de bien vouloir autoriser une telle opération, qui pourrait être montée aux conditions suivantes :*

*Les plaques en fonte pourraient être nettoyées et repeintes, le fond en bleu, les lettres en blanc (comme cela a été fait à Villefranche).*

*M. Perret, employé de la commune, m'a affirmé que cette opération peut être de sa compétence.*

*Connaissant vos aspirations pour ce qui concerne le passé de notre commune, je suis pratiquement sûr de votre réponse et, d'avance, au nom des membres du comité, je vous en remercie.*

*Veuillez croire, M. le Maire, en l'expression de mon profond respect.*

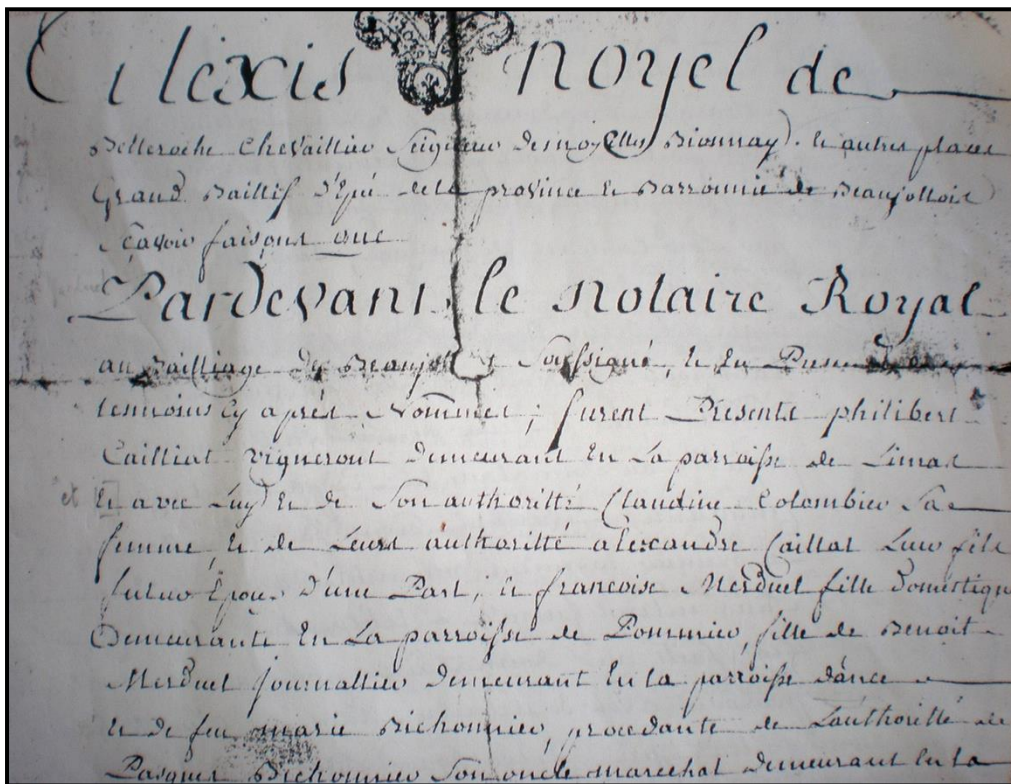
Le 11 décembre, le maire répond :

*Monsieur.*

*Je fais suite à votre courrier du 8 novembre dernier par lequel vous me faites part de votre souhait de voir réhabiliter les anciennes plaques indicatrices retrouvées dans les archives de la commune.*



## Un contrat de mariage au XVIIIème siècle



Dans notre bulletin n°10, nous avons fait la connaissance d'Alexandre et Françoise Caillat qui, en 1768, sont fermiers au château de Belleroye et renouvellent leur bail à ferme avec Alexis Noyel, Seigneur du lieu.

Quelques années auparavant, le 7 janvier 1761, âgés respectivement de 25 et 23 ans, ils se sont mariés en l'église de Limans où Gaspard Michet, curé de la paroisse, a officié et consigné l'évènement sur ses registres.

*« Alexandre Caillat, fils de Philibert Caillat et de Claudine Colombier natif de Lymans, y demeurant procédant de l'autorité de ses dits père et mère et de Françoise Marduel, native d'Anse, fille de Benoit Marduel et de Marie Bichonnier aussi procédant de l'autorité de son dit père ayant été proclamée trois fois aux messes paroissiales de Lymans, Pommiers et Anse suivant la remise de M. Crozatier, curé de Pommiers, en date du trois janvier, de celle de M. le curé d'Anse en date du six du même mois n'ayant découvert aucun empêchement civil*



*ou canonique ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église de Lymans, le 7 janvier 1761, en présence de Philibert Caillat, Antoine Dumoulin, Benoît Ricottier de Lymans, et Benoît Caillat de Gleizé. André Dumoulin et Benoît Caillat ont signé, non les autres pour ne savoir de ce que enquis. »*

Jusque-là rien que de très banal, un mariage religieux parmi d'autres. Remarquons toutefois que savoir si, auparavant, les prescriptions de l'Eglise ont bien été respectées, importe plus au curé que l'état-civil précis et complet des futurs conjoints.

Plus intéressant, un contrat de mariage a été établi, le 23 décembre 1760, par devant un notaire, cela va de soi, mais également par devant le Seigneur de Belleruche.

Ce document nous a été confié, il y a une vingtaine d'années, par M. Daubigny lointain descendant dudit Caillat. Malheureusement les photocopies obtenues à partir de l'original conservé plié en quatre sont de mauvaise qualité rendant illisibles les lignes correspondant aux plis.

Pour une lecture plus agréable, nous avons fragmenté le texte, plutôt confus, en paragraphes et actualisé l'orthographe et la ponctuation. Les mots illisibles, du fait de la médiocrité des photocopies ou de la graphie du rédacteur, ont cédé place à (.....).

« **Alexis Noyel de Belleruche**, Chevalier, Seigneur des Noyelles Bionnay et autres places, Grand Bailli d'Epée de la province et baronnie de Beaujolais, savoir faisons que

**Par devant le Notaire royal** au Baillage de Beaujolais soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, furent présents :

Philibert Caillat, vigneron, demeurant en la paroisse de Limas et avec lui et de son autorité Claudine Colombier, sa femme, et, de leur autorité, Alexandre Caillat, leur fils, futur époux d'une part et Françoise Marduel, fille domestique, demeurant en la paroisse de Pommiers, fille de Benoît Marduel, journalier, demeurant en la paroisse d'Anse et de feu Marie Bichonnier, procédant de l'autorité de Pasquier Bichonnier, son oncle, maréchal, demeurant en la paroisse de Gleizé, fondé de pouvoir verbal dudit Benoît Marduel pour autoriser ladite Marduel, sa fille, future épouse, d'autre part. Lesquelles parties de gré et volonté ont fait les promesses de mariage et autres conventions suivantes :

Savoir que ledit Caillat et ladite Françoise Marduel, des autorités que dessus se sont promis prendre et épouser en vrais mari et femme, loyaux époux et épouse, à cet effet de se représenter en face de notre mère Sainte Eglise pour y recevoir la bénédiction nuptiale à première réquisition, et (.....) en faveur duquel mariage, ledit Caillat père a donné et donne par donation pure et simple faite entre vifs et à cause (.....) au dit futur époux son fils, acceptant. A savoir tous les uns chacun ses biens meubles et immeubles, effets, denrées et marchandises qu'il a et lesquels lieux qu'ils soient assis et situés à la charge des (.....) par le donataire de payer et acquitter les dettes et charges du donateur et les légitimes de ses autres enfants qu'il fait la règle présentement.

Savoir à Benoîte Caillat, sa fille, femme de Benoît Coillard, outre ce qu'il lui a donné par leur contrat de mariage reçu par M<sup>o</sup> Jarsaillon, notaire royal, sous sa date la somme de dix livres payables une année après le décès du (.....) tant pour ses droits et légitimes que pour les bons et agréables services qu'il a reçus de lui la somme de trois cents livres payables au donataire en six paiements égaux de chacun cinquante livres qui seront faits annuellement, à commencer le premier paiement une année après le décès du donataire, sans intérêts jusqu'à l'échéance des termes ci-dessus. Lesdits legs faits aux donataires pour tous les droits qu'ils pourraient avoir et prétendre dans les biens et hoiries dudit Caillat père.

Le tout quoi le dit futur époux a accepté et promis d'exécuter ce que dessus, convenu que dans le cas ledit Caillat père ne puisse vivre ni compatir avec le futur époux qu'il aura la jouissance des biens immeubles par lui ci-dessus donnés pendant sa vie seulement, en travaillant lesdits biens et en payant les charges qui sont (.....) comme la jouissance d'un lit, d'une marmite, de deux chaises pour en jouir aussi pendant sa vie.

Le tout quoi appartiendra aux futurs époux après le décès dudit Caillat père et toujours en faveur dudit mariage. Ladite Colombier se désister et (.....) purement et simplement de la jouissance qu'elle pourrait avoir après la mort dudit Caillat sur les biens immeubles de ce dernier suivant et conformément à leur contrat de mariage, en faveur dudit futur époux, son, fils, et acceptant de se désister même toujours en faveur de ce dernier et ce (.....) intérêt de la légitime qu'elle a apportée dans la maison dudit Caillat son mari qui pourraient courir après la mort de ce dernier et ce jusqu'à laquelle vivra en la compagnie des futurs époux.

Le cas qu'elle les quitte les intérêts desdits droits dotaux (.....) à courir. Les biens ci-dessus donnés de valeur environ cinq livres et par même faveur que dessus ladite future épouse constituer tous les ans chacun ses biens en quoi qu'ils (.....) pour la recherche desquels elle a fait et constitue (.....) futurs époux qui lui en (.....) quand il les recevra, de plus, se constituer la future épouse nippes, linge et hardes estimées entre les parties à la somme de soixante livres dont le futur époux demeurera chargé dès la bénédiction nuptiale, le tout ainsi convenu entre les parties et promis d'exécuter.

Dont acte fait et passé à Villefranche du notaire royal soussigné après-midi le vingt-trois décembre mil sept cent soixante en présence de Benoit Caillat qui demeurant à Gleizé et Pierre Brondel, vigneron, demeurant à Pommiers et de Jean Marduel, aussi vigneron, demeurant à Le (.....), témoins requis qui ont signé à la minute présente et non les parties pour ne savoir-faire quoique enquis et sommés suivant l'ordonnance.

Ainsi signé

Pierre Brondel, Jean Marduel, Antoine Bichonnier et Destre, notaire royal.

Contrôlé à Villefranche le sept janvier mil sept cent soixante reçu sept livres dix sols.

Signé Roujon.

Expédition aux deux futurs époux. »

Destre

De cette union naîtront, entre 1762 et 1778, dix enfants, dont deux filles. Alexandre mourra le 27 août 1781. Françoise vivra un long veuvage puis rejoindra son mari le 7 septembre 1822.

---